

3. LA FRANCE ET L'EUROPE

La France fait partie de la Communauté Économique Européenne (CEE ou CE). douze pays font partie de la CEE: la France, la Grande Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, le Danemark, l'Irlande, la Grèce. L'Allemagne de l'Est joindrait prochainement la CEE. Il faut noter que la Suisse, la Norvège, l'Autriche, la Finlande, les Iles Féroés, l'Islande, le Groënland ne font pas partie de la CEE. Mais ces pays bénéficient de plusieurs accord économiques avec la CEE.

Le processus d'intégration économique de la CEE est déjà très avancé. La politique des pêches (quotas, zones de pêche, prix d'orientation) est européenne. Il n'y a pas de droits de douanes à l'intérieur de la CEE, les pays membres appliquent les mêmes droits à toutes les importations de pays extérieurs à la CEE. Tous les produits importés sont classés dans un système harmonisé de description et de tarif. Les quotas d'importation à taux réduit sont aussi gérés par la CEE.

L'harmonisation est en cours pour le contrôle sanitaire des produits et l'étiquetage. Nous tenons à préciser que le 1er janvier 1993 n'est pas en soi une date où tout changera dans la CEE, mais que beaucoup de règles communes existent déjà, que d'autres seront appliquées d'ici à 1993, tandis que d'autres ne seront probablement par encore harmonisées en 1993.

saumon	15 000 tonnes
truite	10 000 tonnes
merlu	12 000 tonnes
cabillaud	14 000 tonnes
colin	13 000 tonnes
goude	12 000 tonnes
hareng	10 000 tonnes
morue	9 000 tonnes
coque	7 000 tonnes
chinchard	7 000 tonnes
coquille et jargues	6 000 tonnes

L'estocage et des débarquements est fait sous le forme de poisson frais, à l'exception du lieu. Des débarquements relativement importants de poisson congelés ont lieu pour les espèces suivantes: saumon (atlantique), cabillaud, hareng, colin (atlantique), chinchard.